

Commune d'Eancé

1 place de la Mairie

35640 Eancé

REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT EN DEUX LOGEMENTS LOCATIFS EN CENTRE BOURG

5bis – 5ter Contour René Gisteau

35640 Eancé

Règlement de Consultation

Date et heure de remise des offres

15 novembre 2024 à 12h00

Phase :
DCE

Architecte

Economiste / Maitre d'œuvre d'exécution

Vincent Le Faucheur
Architecte d.p.l.g.

06, Boulevard de Cleunay
35000 Rennes
Tél : 02 30 02 41 98
vlfarchitecte@gmail.com

Les **CO** du **BATI**

COncil • COncption • COordination • COntrôle

7 le pré chevalier
35640 Eancé
Tél : 02 99 47 98 71
contact@lescodubati.fr

Indice :	Date :	Auteur :	Modification :		
Réalisé par :		Vérifié par :	Date :	Echelle :	Affaire :
F. BONDU			01/10/2024	SANS	2305800

Tous droits réservés, sauf mention contraire. Tout le document est protégé par le code de la propriété intellectuelle et ne peut pas être reproduit ou utilisé à des fins commerciales, sans l'autorisation de Les CO du BATI.

SOMMAIRE

ARTICLE 1- OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3 – LES INTERVENANTS	4
ARTICLE 4 – CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	4
ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 6 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 7 – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
ARTICLE 8 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8



Article 1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET

La présente consultation concerne la réhabilitation et l'extension d'un ancien bâtiment d'habitation situé à Eancé et son réaménagement en bar, restaurant et commerce.

1.2 MODE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles 27 et 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 TYPE ET FORME DE CONTRAT

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Les prestations sont réparties en 16 lots,

1.5 REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de la procédure adaptée article 30-I 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 DELAI DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au 15 novembre 2024 à 12h00.

2.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 FORME JURIDIQUE DE GROUPEMENT

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.4 VARIANTES

Aucune variante ne sera autorisée

2.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Sans objet



Article 3 – LES INTERVENANTS

3.1 ARCHITECTE

LE FAUCHEUR Vincent
6 bld de Cleunay
35 000 RENNES
Tél : 02 30 02 41 98
ulfarchitecte@gmail.com

3.2 MAITRE D'ŒUVRE D'EXECUTION ET ECONOMISTE

Les Co du Bati
7, le Pré Chevalier
35 640 EANCE
Tél : 02 99 47 98 71
contact@lescodubati.fr

3.3 BUREAU DE CONTROLE

Les travaux faisant l'objet du marché sont soumis au contrôle effectué par :
DEKRA – Industrial SAS
ACT CTC BRETAGNE
241 rue du Général Paulet
CS 62845
29200 BREST
Tél : 02 99 86 72 00 – 02 99 86 99 05
ludovic.harivel@dekra.com

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont les suivantes :

Intitulé de mission	Référence	Version	CGI
Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables	L	2021 10 7	CGI CTC V2108
Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation	SH	2021 10 4	CGI CTC V2108
Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	Hand	2021 10 9	CGI CTC V2108

3.4 COORDINATION SPS

DEKRA – Industrial SAS
ACT CSPS BRETAGNE
241 rue du Général Paulet
CS 62845
29200 BREST
Tél : 02 99 86 72 11
raphael.lepeltier@dekra.com

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au coordinateur SPS sont les suivantes :

Intitulé de mission	Référence	Version	CGI
Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase conception et réalisation pour une opération de 2 ^{ème} catégorie	SPS2 C+R	2019 09 6	CGI CSPS 1909

Article 4 – CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution Tout Corps d'Etat est indiqué dans le planning joint au Dossier de Consultation.



4.2 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement à compléter
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le Détail du Prix Global et Forfaitaires (DPGF) pour chacun des lots
- Les plans et carnet de détail
- Les Diagnostics amiante et plomb
- L'étude de sol
- Le planning prévisionnel
- Le Plan Général de Coordination
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat au format numérique. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.megalisbretagne.org>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer en indiquant une adresse électronique correcte lors de la consultation du DCE en ligne afin qu'il puisse être informé d'éventuelles modifications apportées au DCE.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, ladisposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

Article 6 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre..

6.1 DOCUMENTS A PRODUIRE

Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire



CREATION DE DEUX LOGEMENTS DANS UN BATIMENT EXISTANT

Commune d'Eancé

Les CO du BATI - 7 le pré chevalier - 35640 EANCE

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pièces de l'offre

- Acte d'engagement, complété et signé par des représentants habilités à engager la société
- DPGF – Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, complété
- Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat propose d'adopter pour l'exécution des travaux et répondant aux sous critères énoncés à l'article 8.2

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants

6.2 VISITE SUR SITE

La visite sur site n'est pas obligatoire, cependant en remettant une offre, l'entreprise s'engage à avoir pris connaissance des conditions d'accès et de la configuration du terrain et des locaux existants.

Pour planifier une visite, prendre contact avec la mairie : mairie.eance@wanadoo.fr / 02 99 47 92 08

Article 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées à l'article 2 §1 du présent document.

7.1 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : Cr2ation de 2 logements dans un bâtiment existant – 5bis et 5ter Contour René Gisteau à Eancé (35)

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Mairie de Eancé
1, Place de la Mairie
35640 EANCE

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.



7.2 TRANSMISSION ELECTRONIQUE

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://megalisbretagne.org>.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Article 8 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 SELECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont la garanties et les capacités techniques et financières ainsi que les moyens humains et techniques



8.2 ATTRIBUTION DES MARCHES

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix 60 %
Évalué à partir du montant indiqué dans les DPGF et dans le DQE.

- Valeur technique 40 %

Sous-critère n° 1 : Moyens humains et techniques sur le chantier, mode opératoire 40 points

Sous-Critère n°2 : Gestion des déchets du chantier 20 points

Sous-Critère n°3 : Pertinence du planning proposé par l'entreprise 20 points

Sous-Critère n°4 : Fiches techniques, respect des produits proposés au CCTP 20 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats en position 1, 2 et 3 par lot. Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure offre.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer les marchés sur la base des offres sans négociations.

En cas de négociation, le Pouvoir Adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes. Il se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mail ou télécopies ou courriers, ou si nécessaire donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier.

Le champ de la négociation pour chacune des offres pourra porter sur tous points d'ordre financier, administratif ou technique, et tiendra compte, le cas échéant et dans le principe du respect d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Article 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignements administratifs :

Mairie de Eancé
1, Place de la Maire
35640 EANCE
Tél : 02 99 47 92 08



CREATION DE DEUX LOGEMENTS DANS UN BATIMENT EXISTANT

Commune d 'Eancé

Les CO du BATI - 7 le pré chevalier - 35640 EANCE

Renseignement(s) technique(s) :

Les CO du BATI
7 le pré chevalier
35640 Eancé
Tél : 02 99 47 98 71
contact@lescodubati.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://megalisbretagne.org>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal administratif de Rennes 3 contour de la Motte, C.S. 44416 35044 RENNES

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

